

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Grizon), Bénédicte BECONNIER (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à M. Aubin), Gérard BERRUTI-MARTINEZ (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Jean-Marc SORNIN jusqu'à la délibération 2009-51 incluse (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Didier PRIVE, Jean-Luc GRATECAP.

Le conseil municipal a désigné M. Yves GUIGNOUARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2009 a été approuvé.

2009-48 Installation de deux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal,

Près avoir pris connaissance des démissions de Mmes Marie-Claude SKORA et Roselyne JULIOT de leurs fonctions de conseillères municipales,

Prend acte des installations de M. Jean-Claude DELPORTE et de Mme Marie-Paule RENOU-MIGNIEN comme conseillers municipaux conformément au code général des collectivités territoriales et au code électoral.

2009-49 Election d'un(e) adjoint(e)

Le Conseil Municipal,

Considérant la démission de Mme Roselyne JULIOT de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale,

Appelé à élire un(e) nouvel(le) adjoint(e) en remplacement de la démissionnaire,

Vu les candidatures de Mmes Martine HERAULT et Florence TAVEAU,

Procède à l'élection d'un(e) adjoint(e) en remplacement de Mme Roselyne JULIOT dont le résultat est le suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue requise : 14

Ont obtenu :

- Mme Martine HERAULT 23 suffrages

- Mme Florence TAVEAU 4 suffrages

Mme Martine HERAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée élue 5^{ème} adjointe au Maire et immédiatement installée.

2009-50 Modification des commissions municipales

Le Conseil Municipal,

Considérant l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux,

Considérant qu'il convient de réviser la composition des commissions municipales afin de prendre en compte ces installations,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit la composition des commissions municipales :

Commissions	Présidence	Membres	
		Représentants de la Majorité	Représentants de la minorité
Environnement	Mme Dubois	Mmes Béconnier, Clément-Thimel, Hennenfent, Renou-Mignien, Van Melckebeke, M. Philbert	M. Delporte
Vie associative	M. Gousseau	Mmes Jarriault, Large, Pouvreau, Hennenfent, MM. Brisé, Philbert, Berruti-Martinez	M. Durieux
Culture	Mme Grizon	Mmes Hennenfent, Jarriault, Van Melckebeke, MM. Brisé, Guignouard	M. Durieux
Urbanisme	M. Sornin	Mme Clément-Thimel, MM. Chavignay, Comte, Philbert, Privé	M. Bérिताult
Finances	M. Lambert	Mmes Clément-Thimel, Goujat, MM. Comte, Philbert, Privé	M. Delporte
Enfance-Jeunesse	M. Planche	Mmes Goujat, Hennenfent, Large, Pouvreau, Renou-Mignien	Mme Taveau
Bâtiments-Voirie	M. Aubin	Mmes Béconnier, Renou-Mignien, MM. Berruti-Martinez, Chavignay, Privé, Gratecap, Guignouard,	M. Bérिताult
Personnel	M. Lambert	Mmes Goujat, Jarriault, Large, Pouvreau, MM. Comte, Gratecap	Mme Taveau
Appels d'offres	M. Lambert	Titulaires : MM. Aubin, Chavignay, Gratecap, Privé Suppléant : Mmes Béconnier, Clément-Thimel, MM. Berruti-Martinez, Guignouard	Titulaire : M. Bérिताult Suppléant : M. Durieux

2009-51 Election d'un(e) représentant(e) au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le Conseil Municipal,

Considérant les démissions de Mmes Roselyne JULIOT et Sophie REGNIER de leurs fonctions de conseillères municipales, Considérant que les démissionnaires siégeaient au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en tant que représentantes du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux représentants dont un par groupe,

Procède à l'élection dont le résultat est le suivant :

Candidatures : Mme Martine HERAULT pour le groupe majoritaire, M. Jean-Claude DELPORTE pour le groupe minoritaire

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

Ont été élus : Mme Martine HERAULT (23 voix) pour le groupe majoritaire, M. Jean-Claude DELPORTE (27 voix) pour le groupe minoritaire

2009-52 Personnel communal : Règlement intérieur

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur de la collectivité,

Vu les avis de la commission municipale du personnel et du comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur de la collectivité.

2009-53 Travaux d'aménagement de la rue du Port. Engagement de la commune pour l'entretien des canalisations et des dispositifs de traitement avant rejet des eaux pluviales issues de la chaussée et des aménagements de surface

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre de l'étude d'aménagement de la rue du Port, la problématique de la collecte et du rejet des eaux pluviales issues de la chaussée et des aménagements de surface a été abordée au travers un dossier réglementaire d'incidence « Loi sur l'eau »,

Considérant que si le financement des ouvrages, réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, sera partagé entre le Département et la Commune, l'entretien des canalisations et des dispositifs de traitement avant rejet est à la charge exclusive de la commune,

Considérant qu'afin de pouvoir répondre à une demande du service instructeur de la police de l'eau, le Département demande que lui soit adressée une délibération du conseil municipal s'engageant sur cette prise en charge de cet entretien en précisant que :

- les ouvrages séparateurs à hydrocarbures avec dégrilleur, déboureur et décanteur seront nettoyés au moins une fois par an
- les collecteurs seront hydrocurés au moins une fois tous les 5 ans
- les produits et boues extraits de ces opérations seront dirigés vers une décharge réglementaire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

S'engage à entretenir les canalisations et des dispositifs de traitement avant rejet des eaux pluviales issues de la chaussée et des aménagements de surface de la rue du Port après réalisation des travaux d'aménagement de cette rue par le Département en précisant que :

- les ouvrages séparateurs à hydrocarbures avec dégrilleur, déboureur et décanteur seront nettoyés au moins une fois par an
- les collecteurs seront hydrocurés au moins une fois tous les 5 ans
- les produits et boues extraits de ces opérations seront dirigés vers une décharge réglementaire

Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2008, le conseil municipal est informé que le Maire a, par décisions en date du 30 octobre 2009, accepté les indemnités de sinistres suivantes :

- sinistre du 16 février 2009 concernant une détérioration d'une cloison dans une salle de l'Espace Michel Crépeau pour un montant de 579,56 € correspondant au montant du préjudice déduction faite de la franchise
- sinistre du 26 juin 2009 concernant des actes de vandalisme au skate parc pour un montant de 318,62 € correspondant au montant du préjudice déduction faite de la franchise.

La séance a été levée à vingt et une heures trente.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

M. LAMBERT

M. GUIGNOUARD

Mme DUBOIS

M. GOUSSEAU

Mme GRIZON

M. SORNIN

M. PLANCHE

M. AUBIN

Mme GOIJAT

M. BRISE

M. COMTE

Mme CLEMENT-THIMEL

Mme HERAULT

M. PHILBERT

Mme POUVREAU

M. CHAVIGNAY

Mme JARRIAULT

Mme LARGE

Mme RENOU-MIGNIEN

M. DURIEUX

Mme TAVEAU

M. BERITAULT

M. DELPORTE